

JORF n°0002 du 3 janvier 2016
texte n° 11

Arrêté du 31 décembre 2015 portant le modèle national de la synthèse des acquis scolaires de l'élève à l'issue de la dernière année de scolarité à l'école maternelle

NOR: MENE1527416A

ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/12/31/MENE1527416A/jo/texte>

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n° 2015-1929 du 31 décembre 2015 relatif à l'évaluation et au livret scolaire à l'école et au collège ;
Vu l'arrêté du 18 février 2015 fixant le programme d'enseignement de l'école maternelle ;
Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 15 octobre 2015,
Arrête :

Article 1

A l'issue de la dernière année de scolarité à l'école maternelle, la synthèse des acquis scolaires prévue aux articles D. 321-10 et D. 321-23 du code de l'éducation est établie pour chaque élève du cycle 1 selon le modèle national figurant en annexe du présent arrêté.

Article 2

La directrice générale de l'enseignement scolaire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

► Annexe

ANNEXE SYNTHÈSE DES ACQUIS SCOLAIRES À LA FIN DE L'ÉCOLE MATERNELLE

Pour faciliter la continuité du parcours scolaire des élèves lors du passage à l'école élémentaire, les enseignants de l'école maternelle transmettent aux enseignants de l'école élémentaire une synthèse des acquis de chaque élève sur des points importants. Cette synthèse mentionne pour chacun ce qu'il sait faire, ses points forts et, le cas échéant, les besoins à prendre en compte pour l'aider au mieux dans la suite de son parcours scolaire. Elle est renseignée à partir du suivi des apprentissages réalisé en situation ordinaire, tout au long du cycle.

[ÉCOLE] - [Prénom et Nom de l'enfant]

	[PRÉNOM] ne réussit pas encore	[PRÉNOM] est en voie de réussite	[PRÉNOM] réussit souvent	POINTS FORTS ET BESOINS à prendre en compte
	1. Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions			
Langage oral : communication, expression				
Compréhension d'un message oral ou d'un texte lu par l'adulte				
Découverte de l'écrit ; relations entre l'oral et l'écrit				
Geste graphique, écriture				

Mémorisation, restitution de textes (comptines, poèmes...)				
	2. Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique			
Engagement, aisance et inventivité dans les actions ou déplacements				
Coopération, interactions avec respect des rôles de chacun				
	3. Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques			
Engagement dans les activités, réalisation de productions personnelles : dessin, compositions graphiques, compositions plastiques				
Engagement dans les activités, réalisation de productions personnelles : voix, chants, pratiques rythmiques et corporelles				
	4. Construire les premiers outils pour structurer sa pensée			
Utilisation des nombres				
Première compréhension du nombre				
Petits problèmes de composition et de décomposition de nombres (ex. : 3 c'est 2 et encore 1 ; 1 et encore 2)				
Tris, classements, rangements, algorithmes				
	5. Explorer le monde			
Temps : repérage, représentations, utilisation de mots de liaison (puis, pendant, avant, après...)				
Espace : repérage, représentations, utilisation des termes de position (devant, derrière, loin, près...)				
Premières connaissances sur le vivant (développement ; besoins...)				
Utilisation, fabrication et manipulation d'objets				
Compréhension de règles de sécurité et d'hygiène				
APPRENDRE ENSEMBLE ET VIVRE ENSEMBLE	OBSERVATIONS RÉALISÉES PAR L'ENSEIGNANT(E)			
Maintien de l'attention, persévérance dans une activité				
Prise en compte de consignes collectives				

Participation aux activités, initiatives, coopération		
Prise en compte des règles de la vie commune		
VISA DE L'ENSEIGNANTE ou de l'enseignant de la classe	VISA DE LA DIRECTRICE ou du directeur de l'école	VISA DES PARENTS ou du représentant légal de l'élève
Date : Nom : Signature	Date : Nom : Signature et cachet de l'école	Pris connaissance le : Nom : Signature

Fait le 31 décembre 2015.

Najat Vallaud-Belkacem